



Recherche en bref



RÉPONDRE AUX BESOINS DES DÉLINQUANTS

Question : À quels besoins des délinquants les programmes de traitement devraient-ils répondre?

Contexte : Les délinquants éprouvent tout un éventail de problèmes et de besoins qui les empêchent d'avoir une vie sociale positive. Certains sont sans emploi, d'autres sont toxicomanes, d'autres encore souffrent de maladie mentale ou manquent d'estime de soi. La liste des difficultés peut être très longue, surtout chez les délinquants à risque élevé.

Les services de traitement offerts aux délinquants peuvent être coûteux. Par exemple, en 2006-2007, le Service correctionnel du Canada a dépensé environ 26 000 000 \$ pour des programmes de traitement en milieu correctionnel, comme les programmes de traitement de la toxicomanie, qui ont constitué les dépenses les plus importantes (7,5 M\$) en fait de programmes. Même si les coûts financiers sont importants, des études ont démontré que des programmes bien conçus et bien dispensés peuvent permettre de réduire la récidive chez les délinquants et d'améliorer ainsi la sécurité publique. Il est toutefois très important que ces programmes ciblent expressément les besoins des délinquants qui ont le plus d'incidence sur leur comportement criminel. Le fait de traiter les besoins qui ont peu d'effet sur la récidive représenterait une mauvaise utilisation des ressources. Le choix des besoins auxquels doivent répondre les programmes de traitement fait l'objet de

discussions depuis des années, mais des études récentes tendent à converger vers certains besoins qui semblent étroitement liés aux comportements criminels.

Réponse : Un examen de la documentation sur la réadaptation a permis d'étudier les caractéristiques des interventions associées à la réduction de la récidive. L'examen a démontré qu'en général, le fait d'offrir un traitement aux délinquants diminuait la récidive (le taux de récidive est 10 % moins élevé que chez les délinquants qui ne reçoivent aucun traitement). Certaines études ont toutefois été plus efficaces que d'autres. Par exemple les programmes de traitement intensif fonctionnaient bien chez les délinquants à risque élevé, mais pas chez ceux à faible risque.

Quand on a examiné les besoins à cibler dans les programmes de traitement, on s'est vite rendu compte que certains besoins sont plus importants que d'autres. Il est intéressant de constater que le traitement de l'anxiété ou de la dépression n'était que faiblement lié à la réduction du risque de récidive. Même le traitement de problèmes psychologiques plus graves comme les hallucinations et le délire ne semble pas avoir beaucoup d'incidence. Ces traitements aideront certainement les délinquants à se sentir mieux, mais ne réduiront pas nécessairement leur comportement criminel.

On a cerné sept catégories de besoins qui entraînent une diminution importante de la

récidive quand ils sont ciblés par des programmes. Trois d'entre eux sont particulièrement importants : l'instinct criminel, les fréquentations criminelles et les traits de personnalité antisociale (p. ex. l'impulsivité, l'égoïsme, l'insensibilité). Le traitement efficace de ces besoins a entraîné les plus grandes diminutions de la récidive. Les quatre autres catégories importantes sont celles qui sont liées au travail et aux études, à la toxicomanie, aux relations familiales et conjugales ainsi qu'aux loisirs. On nomme ces sept catégories de besoins « facteurs criminogènes » alors qu'on nomme les besoins qui semblent avoir peu d'effet sur le comportement criminel « facteurs non criminogènes ».

Incidences sur les politiques

1. Les programmes de traitement destinés aux délinquants devraient cibler les facteurs criminogènes afin de réduire la récidive dans la mesure du possible.

2. Le traitement des facteurs non criminogènes pourrait permettre de surmonter les obstacles au traitement des facteurs criminogènes et d'accroître la motivation des délinquants à participer aux programmes. Les thérapeutes ne devraient pas délaisser complètement les facteurs non criminogènes, mais devraient être conscients de l'effet limité du traitement exclusif de ces facteurs.
3. L'objectif principal du système de justice pénale est d'accroître la sécurité publique et un moyen d'y arriver consiste à offrir aux délinquants des programmes qui répondent à leurs besoins criminogènes. Les délinquants ont cependant d'autres besoins non criminogènes auxquels les organismes de santé mentale peuvent s'employer à répondre.

Source : Bonta, J. & Andrews, D. A. (2010). *Viewing offender assessment and treatment through the lens of the risk-need-responsivity model*. Dans F. McNeil, P. Raynor & C. Trotter (Eds.), *Offender supervision: New directions in theory, research and practice* (pp. 19-40). New York, NY, Willan Publishing.

Pour de plus amples renseignements

James Bonta, Ph.D.
Recherche correctionnelle
Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
Tél. : 613-991-2831 Téléc. : 613-990-8295
Courriel : Jim.Bonta@ps-sp.gc.ca

Vous pouvez également consulter cet article sur le site Web de Sécurité publique Canada, au www.securitepublique.gc.ca.